

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RALLYCROSS



SAISON 2026

RALLYCROSS

FRANCE

KERLABO



@RALLYCROSSFRANCE
WWW.RALLYCROSSFRANCE.COM

piecesetpneus RALLYCROSS FRANCE Techno-plus.eu



REGLEMENT PARTICULIER ANIMATION RALLYCROSS LEGEND SHOW 2026

REGLEMENT PARTICULIER

ANIMATION RALLYCROSS LEGEND SHOW

KERLABO-COHINIAC, 25 – 26 juillet 2026

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale Rallycross 2026 et à la réglementation générale Animation Rallycross Legends Show 2026
(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **MAINE BRETAGNE** et l'écurie ASAKA KERLABO du **25 - 26 juillet 2026**
Une animation du Rallycross Legends Show dénommée Rallycross Legends Show de **KERLABO**
Cette compétition est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des circuits tout terrain, aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	: JAMOIS PASCAL	Licence n° 105157
Commissaire Technique	: PEYRICHOU Jean Marc	Licence n° 21124
Médecin	: COCA Iulian	Licence n° 364049

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le **vendredi 24 juillet 2026 de 16h00 à 22h00**

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.2. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Régionale Concurrent Conducteur Terre) ou d'un Titre de Participation. Les pilotes étrangers devront être titulaires au minimum d'une licence régionale pilote.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/roulages détaillés en annexe.

7.1. BRIEFING

Le briefing Oral à la discrétion du Directeur de course.

7.2. SEANCE PRELIMINAIRE ET ROULAGE

Séance préliminaire le **samedi 2026 de.** (Suivant la décision du Directeur de Cours).

Roulage le **samedi à partir de.** (Suivant la décision du Directeur de Cours).

5.3. DEPART

Suivant la décision du Directeur de Course.


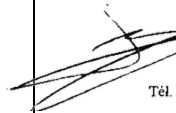


ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **5 postes.**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 extincteurs 6kg poudre et 1 extincteur à eau**

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : **3 par poste et plus suivant l'emplacement du poste (dont un Chef de poste).**

Date et Cachet de l'ASA	Date et Visa du de la Ligue	Date et permis d'organisation de la FFSA
<p>Le 18/03/2026 (PO)</p> <p>Claude MILLOT Secrétaire de KERLABO 22 Tél: 06 50 25 23 12 Mail: claudemillot22@gmail.com</p>  <p>ASAKA 22800 COHINTAC</p>	<p>Visa N°28 20 mars 2026</p>  <p>Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire 7 rue de l'Étoile du Matin Après 6 44600 Saint-Nazaire Tél. : 02 51 10 14 21 - Fax : 02 51 10</p>	 <p>FFSA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE</p> <p>PERMIS D'ORGANISATION N° : 305 DATE : 02 avril 2026</p> 

ANNEXE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)

